

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 07/204 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LE PROGRAMME DE MISE EN SECURITE DES CIRCULATIONS ET DE TRAVAUX DE CONFORTEMENT DE TALUS DU RESEAU FERROVIAIRE DE CORSE (PROGRAMME 2007-2010)

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2007

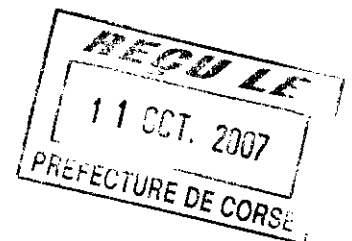
L'An deux mille sept et le vingt-six septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
M. CHAUBON Pierre à Mme FILIPPI Geneviève
Mme DELHOM Marielle à M. OTTAVI Antoine
M. GALLETTI José à M. MONDOLONI Jean-Martin
Mme GUERRINI Christine à Mme GORI Christiane
M. MARCHIONI François-Xavier à Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme NATALI Anne-Marie
Mme RICCI Annie à Mme BIANCARELLI Gaby



Mme SCIARETTI Véronique à Mme PROSPERI Rose-Marie.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

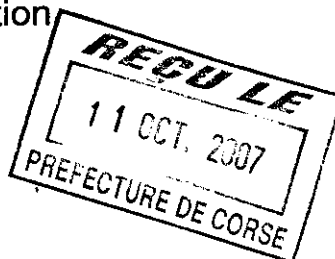
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des Régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des Conseils Généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES AVIS** de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES AVIS** de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE de la nécessité de poursuivre la mise en sécurité des circulations ferroviaires par des travaux de confortement de falaises.

APPROUVE le principe et les caractéristiques principales du programme de confortement de falaises 2007/2010 tels que décrits dans le rapport annexé à la présente délibération.



ARTICLE 2 :

APPROUVE le plan de financement proposé dans le cadre du Programme Exceptionnel d'Investissements période 2007/2013, au titre de la sous-mesure «Chemin de fer» selon la répartition suivante :

ETAT	70 % du montant H.T.	1 820 000 €
CTC	30 % du montant H.T.	780 000 €

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à solliciter la demande de subvention correspondante.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter les bons de commande du marché passé avec la société TSA Sisyphe travaux acrobatiques.

ARTICLE 5 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 26 septembre 2007

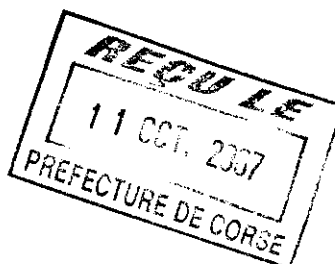
Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Camille de ROCCA SERRA



ANNEXES

RECUEIL
11 OCT. 2007
PREFECTURE DE CORSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**PROJET DE MISE EN SECURITE DES CIRCULATIONS
FERROVIAIRES PAR CONFORTEMENT DE TALUS****PROGRAMME 2007/2010**

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le présent rapport relatif au projet de mise en sécurité des circulations ferroviaires par confortement de falaises.

I - PRESENTATION DE L'OPERATION

L'opération s'inscrit dans le cadre du programme général de modernisation du chemin de fer de la Corse.

Elle concerne l'infrastructure ferroviaire et plus particulièrement les ouvrages de déblais situés en bordure de la voie ferrée.

Ces ouvrages qui datent de la construction de la ligne sont sujets à évolutions du fait des phénomènes climatiques, de l'altération des sols ainsi que des effets de la végétation.

Ces évolutions se traduisent par des chutes de matériaux sur la plateforme ferroviaire, gênant l'exploitation de la ligne et causant des risques à la circulation des trains.

L'objectif de cette opération consiste donc à sécuriser les circulations ferroviaires par des travaux de confortement de falaises.

Des phases de travaux ont déjà été engagées sur quatre tranches entre 2003 et 2007 et portaient sur les zones les plus urgentes.

La présente opération constitue la poursuite de ces travaux sur les zones restant à sécuriser.

II - RAPPEL DES TRAVAUX REALISES

La localisation des différentes zones traitées au cours des quatre tranches de travaux réalisés entre 2003 et 2007 est récapitulée sur la carte figurant en annexe n° 1.

Les interventions ont porté sur les zones les plus urgentes alors, en tenant compte également des travaux d'infrastructure en cours, et en particulier des chantiers de renouvellement des voies et du ballast.

III - INVENTAIRE DES ZONES RESTANT A TRAITER

Le groupement de bureaux d'études IMS Corse/CETE Méditerranée a réalisé le relevé et l'inventaire des instabilités restant à traiter.

Ce travail s'est appuyé sur les travaux d'études antérieurs et sur des relevés complémentaires au cours de l'année 2006 pour aboutir à une analyse homogène sur l'ensemble de l'itinéraire.

Les services des Chemins de Fer de la Corse ont apporté leur assistance à la réalisation de l'étude.

L'analyse consistait à caractériser pour chaque ouvrage de déblais rencontré :

1. la nature de l'aléa existant : éboulement, ravinement, chutes de bloc..., sa probabilité d'occurrence ainsi que son importance prévisible : estimation des quantités de matériaux susceptibles de tomber,
2. la vulnérabilité de la ligne vis-à-vis de cet aléa, en particulier la possibilité que l'éboulement impacte la voie ferrée, et les conditions de visibilité pour permettre l'arrêt du train avant l'accident.

Le croisement de l'aléa et de la vulnérabilité de la ligne détermine le risque pour chaque ouvrage. Le recensement réalisé a conduit à distinguer 4 niveaux de risque :

<i>Niveau de risque</i>	<i>Définition</i>
Niveau 1	Risque faible
Niveau 2	Risque moyen
Niveau 3	Risque fort
Niveau 3+	Risque très fort

a) Analyse de la situation

Le réseau ferré corse présente des secteurs d'aléas variables, liés le plus souvent à la hauteur des talus réalisés et à la qualité des sols rencontrés.

Ainsi, les plus importants travaux et aléas recensés ont été répertoriés dans les secteurs de montagne :

Pour la ligne centrale

- entre Casamozza et Ponte-Leccia, où la ligne suit le Golo et traverse les massifs de schistes de la Corse Alpine,
- entre Corte et la plaine de la Gravone, au centre de la ligne, au franchissement de la barre montagneuse séparant les deux départements et, essentiellement entre Vivario et Bocognano,
- dans quelques secteurs localisés, dans le bassin de la Gravone au nord d'Ajaccio.

Pour la ligne de la Balagne

- au franchissement de la barre montagneuse séparant la plaine de Ponte-Leccia et les plaines littorales autour de l'Île-Rousse et de Calvi.

La plus grande partie des aléas recensés sur la ligne concerne les chutes de blocs et les éboulements. Seuls quelques ravinements ont été relevés dans les crêtes de talus ou dans les secteurs de roches fracturées ou très schistosées. Cette constante est liée à la nature globalement rocheuse du substratum.

D'une façon générale, les talus réalisés ne présentent pas de défaut de conception. Ils présentent des pentes et des hauteurs raisonnables et leur évolution est logique en fonction de la dégradation naturelle des roches et de l'impact des agents météorologiques.

L'analyse produite est exhaustive et reprend donc également les ouvrages déjà confortés et pour lesquels le niveau de risque a été actualisé. A noter qu'un certain nombre de travaux complémentaires sont à prévoir sur quelques ouvrages traités (ajout de filets, câbles ou ancrages supplémentaires).

Les dispositifs de drainage et d'évacuation des eaux pluviales sont généralement présents, bien faits mais le plus souvent comblés par les éboulis et végétaux. Le curage de ces ouvrages sera réalisé à l'occasion des travaux de confortement.

b) Recensement des zones à risque sur la ligne centrale

Le tracé de la ligne Bastia/Ajaccio traverse tous les terrains et les formations géologiques de la Corse, selon une coupe perpendiculaire aux structures entre le Nord/Est et le Sud/Ouest :

- les schistes de la Corse Alpine entre Bastia et Vivario,
- les terrains sédimentaires entre Ponte-Leccia et Corte,
- les granites et roches cristallines, entre Vivario et Ajaccio,
- trois grandes plaines remplies de colluvions et d'alluvions : la plaine orientale au nord, la plaine centrale de Corte et la plaine de la Gravone et d'Ajaccio, au sud.

Entre Bastia et Ajaccio ce sont au total 197 ouvrages de déblais qui ont été recensés et évalués au travers d'une fiche d'analyse individuelle.

Sur les 197 ouvrages composant la ligne, 32 ont été classifiés en niveaux 3 et 3+, niveaux qui justifient une intervention à moyen terme.

Sept ouvrages jugés les plus urgents, ont été traités depuis la réalisation de l'étude.

Sur les 25 ouvrages restants, 13 relèvent d'une priorité supérieure, les 12 autres pourront être confortés à l'occasion d'un programme ultérieur.

Les 13 ouvrages prioritaires sont situés aux PK suivants :

PK	31.270	32.730	33.300	41.240	41.610	60.080	64.840
Longueur (m)	140	40	90	90	150	60	130

PK	66.100	96.850	122.850	128.540	129.470	140.000
Longueur (m)	50	370	70	180	70	80

L'estimation des travaux correspondants est évaluée à 900 000 € TTC.

La cartographie figurant en annexe n° 2 repère sur le réseau les 13 ouvrages de la ligne centrale à conforter au titre de la présente opération.

c) Recensement des zones à risque sur la ligne de la Balagne

Sur le plan géologique, de Ponte-Leccia à Palasca, le tracé traverse la Corse Alpine, des schistes, ophiolites, flysch tertiaires, puis au delà, entre Palasca et Calvi, il s'établit dans des terrains cristallins (gneiss, granites...) de la Corse hercynienne.

Entre Ponte-Leccia et Calvi 183 ouvrages de déblais ont été recensés et évalués au travers d'une fiche d'analyse individuelle. Sur ces 183 ouvrages, 53 ont été classifiés en niveaux 3 et 3+, niveaux qui justifient une intervention à moyen terme.

Trois ouvrages jugés les plus urgents, ont été traités depuis la réalisation de l'étude.

Sur les 50 ouvrages restants, 33 relèvent d'une priorité supérieure, les 17 autres pourront être confortés à l'occasion d'un programme ultérieur.

Les 33 ouvrages prioritaires sont situés aux PK suivants :

PK	52.300	58.540	58.770	59.550	65.250	65.600	66.050	66.220	66.450
Longueur	100	40	60	100	100	100	40	20	130

PK	66.670	66.840	67.080	68.400	70.120	70.300	71.170	71.320	71.850
Longueur	90	110	140	40	25	50	90	20	100

PK	72.150	72.820	73.400	75.870	76.350	76.880	79.000	79.540	90.440
Longueur	80	130	150	30	60	110	50	20	40

PK	91.030	92.350	98.500	98.650	107.200	109.980
Longueur	100	75	150	180	170	250

L'estimation des travaux correspondant est évaluée à 1 900 000 € TTC.

La cartographie figurant en annexe n° 3 repère sur le réseau les 33 ouvrages de la ligne de la Balagne à conforter au titre de la présente opération.

d) Enveloppe budgétaire de l'opération

L'estimation des travaux de confortement des 46 ouvrages prioritaires (13 sur la ligne centrale, 33 sur la ligne de la Balagne), qui composent le programme de sécurisation par confortement pour la période 2007/2010, s'établit comme suit :

	Estimation HT	TVA	Estimation TTC
Ligne Centrale	840 000 €	67 200 €	907 200 €
Ligne Balagne	1 760 000 €	140 800 €	1 900 800 €
Total	2 600 000 €	208 000 €	2 808 000 €

L'Enveloppe Budgétaire de l'Opération (EBO) peut donc être fixée à 2 808 000 € TTC.

e) Synthèse

Au terme de cet inventaire, il apparaît que les deux lignes présentent un niveau d'aléas normal en pays montagneux et ne semblent pas souffrir de défauts de conception à l'échelle des talus réalisés.

Les niveaux d'aléas et de risques pourront être raisonnablement réduits par les travaux envisagés qui sont de type conventionnel : réalisation de protections et de confortements des talus rocheux en mode acrobatique, à l'instar de ceux réalisés dans les programmes de sécurisation précédents.

Ces programmes de confortement antérieurs ont majoritairement porté sur la ligne centrale avec un résultat positif et confirmé par l'analyse qui vient d'être réalisée.

En effet, alors qu'elle représente 154 km, la ligne centrale ne recèle plus que 13 zones urgentes contre 33 à la ligne de la Balagne, laquelle ne mesure pourtant que 73 km et traverse des reliefs moins difficiles.

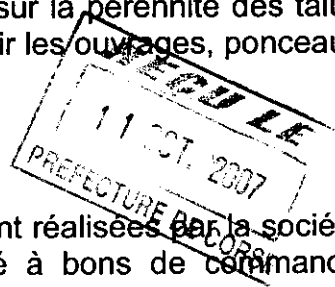
Ces travaux constituent également l'occasion opportune de procéder à un nettoyage complet des ouvrages de drainage, de procéder à leur réparation éventuelle. Ce facteur aura également un effet bénéfique sur la pérennité des talus de déblai, mais également des autres ouvrages liés, à savoir les ouvrages, ponceaux et remblais.

IV - ORGANISATION DES TRAVAUX

Les prestations de confortement de falaises seront réalisées par la société TSA Sisyphe travaux acrobatiques, titulaire d'un marché à bons de commande couvrant la période 2007/2010.

Chaque zone à traiter fera l'objet d'un bon de commande établi à partir des prix unitaires du marché et qui fixera le délai d'exécution.

La maîtrise d'œuvre complète de cette opération est assurée par la société IMS Corse.



V - FINANCEMENT DE L'OPERATION

Ces travaux devraient être financés dans le cadre du Programme Exceptionnel d'Investissements (PEI) période 2007/2013, au titre de la sous mesure «Chemins de fer» selon la répartition suivante :

	Estimation HT	Part Etat (70 %)	Part CTC (30 %)
Ligne Centrale	840 000 €	588 000 €	252 000 €
Ligne Balagne	1 760 000 €	1 232 000 €	528 000 €
Total	2 600 000 €	1 820 000 €	780 000 €
		TVA	208 000 €
		Total prix en charge par la CTC	988 000 €

Ce plan de financement ne deviendra définitif qu'après approbation par le COREPA.

Les résultats des premières tranches de travaux réalisés pour le confortement des falaises du réseau ferré corse sont positifs et encourageants.

Afin de poursuivre la sécurisation des circulations ferroviaires, qui est d'autant plus nécessaire que se développe l'offre de transport, il convient d'engager un nouveau programme de confortement.

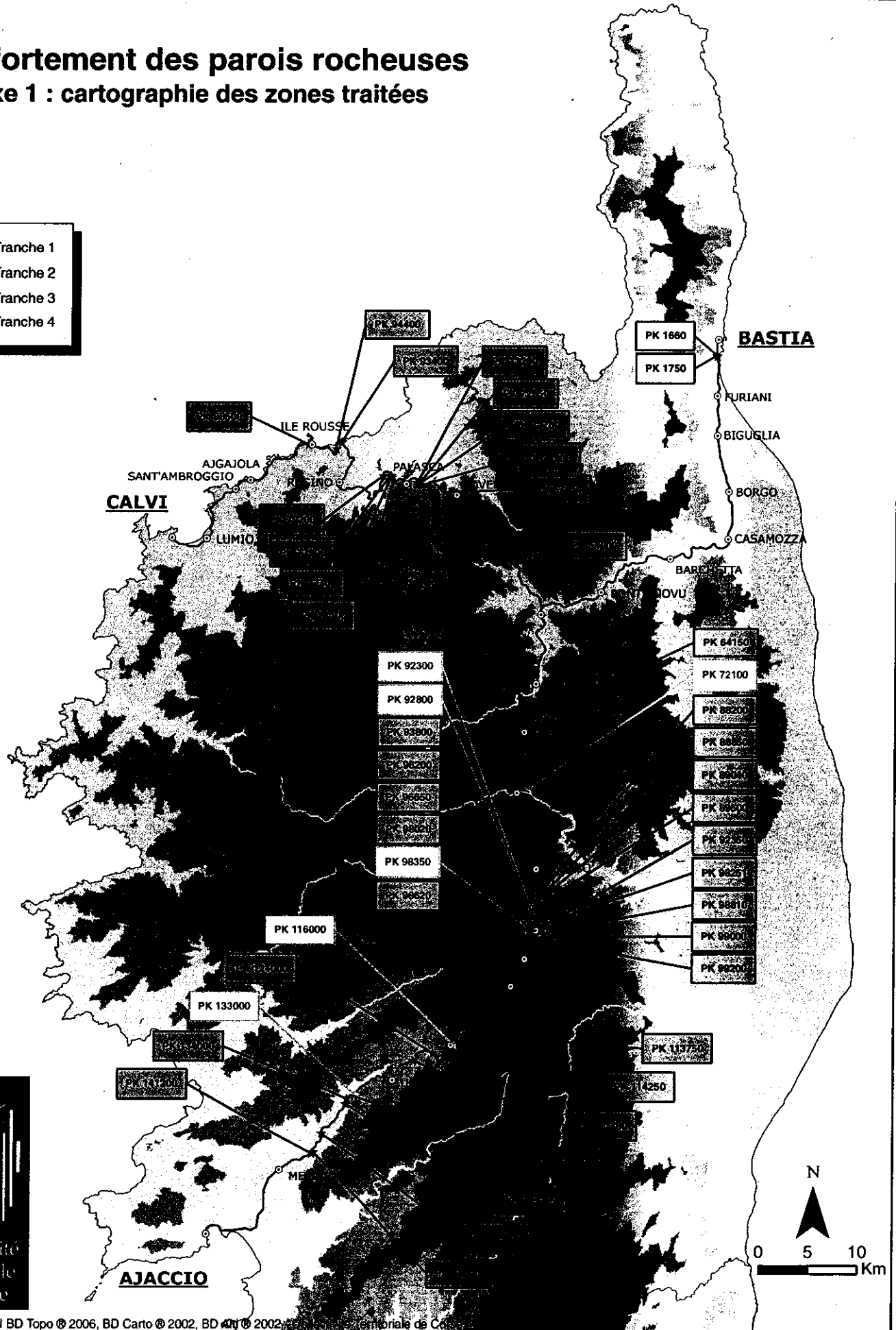
ANNEXE 1

CARTOGRAPHIE DES ZONES TRAITÉES

Confortement des parois rocheuses

Annexe 1 : cartographie des zones traitées

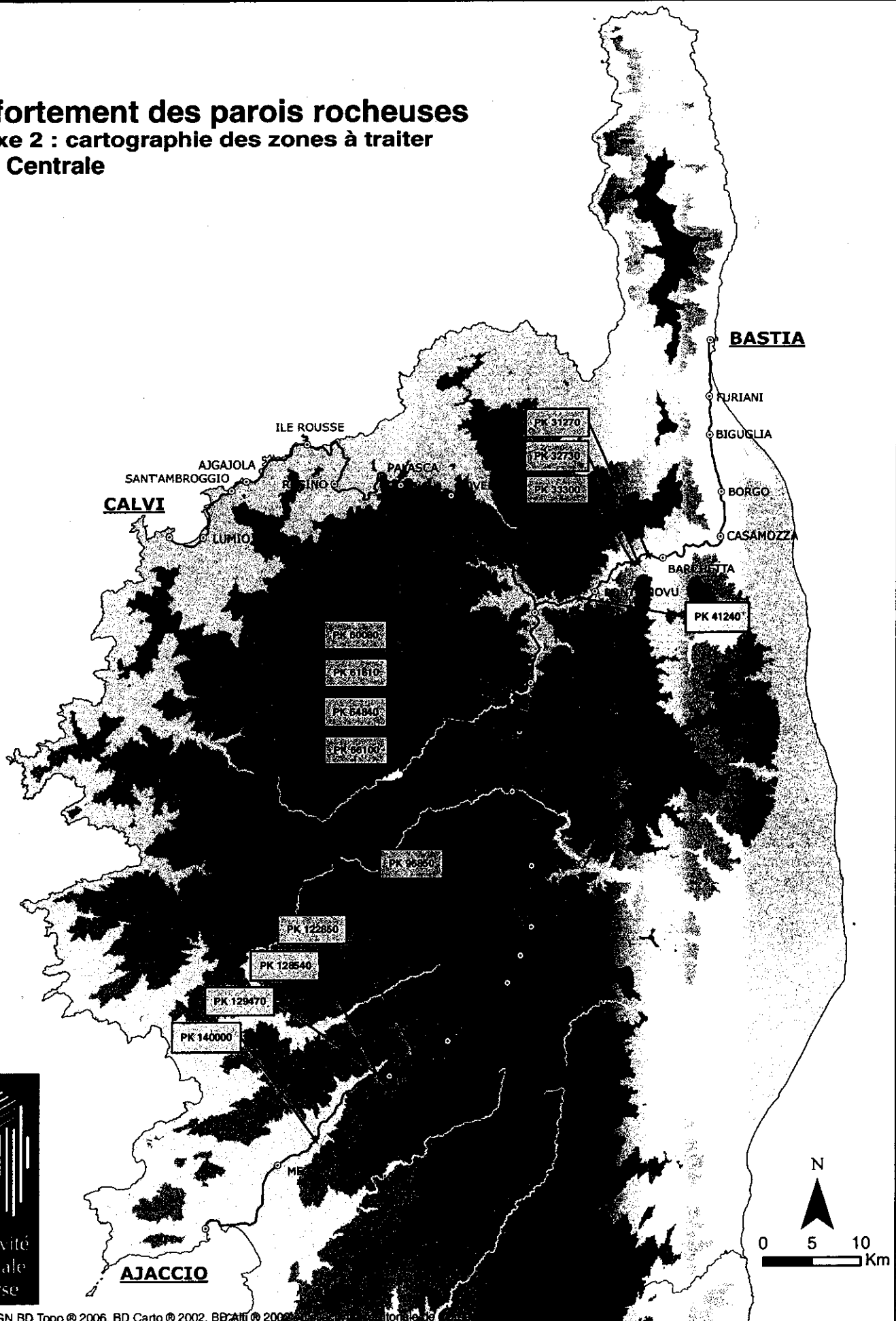
- ★ Tranche 1
- Tranche 2
- ★ Tranche 3
- ★ Tranche 4



ANNEXE 2

CARTOGRAPHIE DES ZONES A TRAITER
LIGNE CENTRALE

Confortement des parois rocheuses Annexe 2 : cartographie des zones à traiter Ligne Centrale



ANNEXE 3

CARTOGRAPHIE DES ZONES A TRAITER

LIGNE DE BALAGNE

Confortement des parois rocheuses

Annexe 3 : cartographie des zones à traiter

Ligne de Balagne

